

Privilège—M. Baldwin

... mais pour ce faire, ils ne devraient pas engager de détectives privés, comme ils le font, ...

Puis il a ajouté ces paroles sur lesquelles Votre Honneur doit se prononcer:

... et installer des micros bidons dans leurs bureaux, comme ils le font.

C'était là une accusation directe contre des députés conservateurs et, comme l'a dit le député de Peace River, une atteinte directe aux privilèges des députés. Le premier ministre a fait flèche de tout bois. Il a fait des commentaires à l'extérieur de la Chambre, il a cité des extraits de journaux qu'il ne peut trouver dans les comptes rendus de la Chambre, puis il est revenu au Parlement prétendre que d'autres avaient déjà fait ce qu'il faisait lui-même. En réalité, c'est la première fois dans l'histoire de notre pays qu'un premier ministre se moque du Parlement et le tourne en ridicule comme le premier ministre actuel l'a fait.

Des voix: Bravo!

M. Clark: Pour autant que je sache, le Parlement n'a jamais vu un premier ministre accuser formellement un autre parti politique comme il l'a fait, et ensuite manquer de courage ou de courtoisie au point de ne pas fournir de preuves ou de retirer ses accusations.

Des voix: Bravo!

M. Alexander: Voyez quel air lugubre ils ont maintenant.

M. Clark: Nous connaissons tous les politesses d'usage. De temps à autre des députés se laissent emporter pendant le débat et disent des choses sans le vouloir ou encore tiennent des propos extravagants. Cependant, dans ce cas, s'ils ont du respect pour le Parlement, la plupart des députés ont la politesse ou le courage de se lever devant leurs collègues de la Chambre des communes et de retirer ce qu'ils ont dit.

Le premier ministre aurait pu le faire aujourd'hui et il aurait pu le faire le jour où la question a été soulevée. Avant que le député de Peace River ne soulève la question de privilège à ce propos, le premier ministre en a été averti. Au lieu de rester à la Chambre pour entendre le député exposer son point de vue, le premier ministre est sorti et il m'a lancé de l'autre côté de l'allée centrale: «Je ne peux pas rester ici pour les travaux de la Chambre. Je dois me rendre à une conférence de presse.» Il a donc tourné le dos à la Chambre des communes pour se rendre à une conférence de presse.

Des voix: Oh, oh!

M. Clark: Nous connaissons bien les politesses d'usage. Après avoir porté une accusation ...

M. Harquail: Présentez des excuses à la GRC.

Une voix: Dites quelque chose.

M. l'Orateur: A l'ordre. J'aimerais mieux pouvoir étayer ma décision sur ce que dira le chef de l'opposition.

[M. Clark.]

M. Clark: Merci beaucoup, monsieur l'Orateur. Après avoir porté une accusation dont la gravité dépasse tout ce qu'il aurait pu trouver d'autre, parce que s'il avait trouvé quelque chose de pire, il l'aurait probablement dit, il n'a pas eu la politesse de se lever à la Chambre et de retirer ce qu'il avait dit. Étant donné que le premier ministre savait que son accusation n'était pas fondée quand il l'a portée, comme il l'a reconnu plus tard à la conférence de presse, il ne pouvait pas déposer des preuves à l'appui de ces accusations sur le bureau de la Chambre des communes.

Il incombe maintenant à Votre Honneur de décider s'il existe de prime abord matière à la question de privilège. Dans l'affirmative, le député de Peace River fera ce qu'il convient de faire en l'occurrence. Je n'avais pas l'intention d'intervenir dans ce débat.

Des voix: Oh, oh!

M. Clark: Mais j'ai pris la parole parce ...

M. Trudeau: Vous auriez dû suivre vos instincts.

M. Alexander: Notez à quel point il est efficace.

M. Clark: J'ai pris la parole parce que le premier ministre du Canada a pris la parole aujourd'hui, après quatre jours de préparation aux Bahamas, et s'est efforcé délibérément d'embrouiller la question afin d'éviter de devoir montrer à la Chambre des communes la sorte de courtoisie que les députés ordinaires et les Canadiens en général manifestent à l'égard de cette institution. C'est la raison pour laquelle je tenais à intervenir. Il importe particulièrement de noter que le premier ministre du Canada est prêt à lancer des accusations contre un parti à la Chambre, alors qu'il sait qu'il n'est pas en mesure de les prouver, et ensuite à quitter les lieux sachant que l'affaire fera l'objet de la question de privilège.

Puis, lorsqu'on lui fournit l'occasion de retirer honorablement ses paroles, il s'y refuse, et au lieu, il dresse un écran de fumée. Lorsqu'on manque de respect à ce point pour la Chambre, je pense qu'il importe que le compte rendu soit très clair. Cette tâche revient à Votre Honneur, et il vous appartient de décider si le premier ministre du Canada a bel et bien proféré une accusation sans la prouver et sans la retirer, et si cela constitue de prime abord matière à la question de privilège.

Des voix: Bravo!

M. Edward Broadbent (Oshawa-Whitby): Monsieur l'Orateur, je n'avais pas non plus l'intention d'intervenir dans ce débat ...

Des voix: Bravo!

Une voix: Mais la télévision aidant ...

M. Broadbent: Je crois que le premier ministre ...

M. Harquail: Présentez des excuses à la GRC.